

# MESURES D'ORGANISATION ET DE PREVENTION ENSEIGNEMENT DE L'EPS LPO JULLIOT DE LA MORANDIERE rentrée 2020

Textes officiels annonçant la mise à jour des règles sanitaires à respecter à partir de la rentrée 2020

- <https://www.education.gouv.fr/la-circulaire-de-rentree-2020-au-bulletin-officiel-305132>
- PROTOCOLE SANITAIRE DES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES – ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 Document réalisé par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports le 19 août 2020.
- lettres de l'inspection EPS des 26 et 27 août 2020
- repères pour la reprise de l'EPS en contexte COVID du 29 août 2020
- préconisations sanitaires EPS Rentrée 2020 du 4 septembre 2020

Comme à leur habitude, les élèves se déplacent du lycée jusqu'à la cité des sports en autonomie. Les enseignants accueilleront les élèves à l'entrée dite « des lycéens » à chaque début de cours.

Le PORT DU MASQUE est OBLIGATOIRE dans l'enceinte de la Cité des Sports et lors des déplacements.

Les élèves devront se désinfecter les mains à l'entrée et à la sortie du bâtiment. Ils pourront le faire également pendant le cours.

Dans le cadre pédagogique des cours d'EPS, l'enseignant précisera les consignes sanitaires adéquates en fonction des activités.

## CONSIGNES sanitaires destinées aux ELEVES

- le masque est obligatoire dans l'enceinte de la cité des sports, de la piscine et lors des déplacements
- la distanciation physique doit être respectée
- le lavage des mains avec une solution hydroalcoolique se fera à l'entrée et à la sortie de la cité, pendant le cours d'EPS et après être allé aux toilettes
- l'élève aura prévu son matériel personnel : gourde préalablement remplie d'eau, serviette et pochette individuelle pour stocker le masque replié quand il ne sera pas utilisé
- ACCES aux VESTIAIRES : l'espace ne permet pas d'accueillir plus de 10 élèves à la fois par vestiaire. Un roulement sera organisé par les enseignants d'EPS, l'accès à la douche n'est pas autorisé.
- ACCES à la PISCINE : vous trouverez ci-après le protocole établi par la piscine de Granville

Les élèves dispensés ou qui n'auront pas leur tenue (maillot de bain et bonnet) seront reçus par leur enseignant d'EPS puis renvoyés vers la vie scolaire avec un travail adapté à leur situation.

01/09/20

Annexe protocole sanitaire COVID - accueil centre aquatique Hippocampe

----

Voici les principes retenus pour répondre aux exigences sanitaires liées à la prévention de la propagation du virus COVID-19 :

Accueil des élèves et accompagnateurs :

- La désinfection des mains est obligatoire à l'entrée.
- Le port du masque est OBLIGATOIRE pour toutes les personnes à partir de 11 ans dès l'entrée du centre Aquatique.
- Le port du masque est obligatoire pour tous les adultes dès l'entrée du centre aquatique et pendant tout le temps de présence.
- Les élèves ne pouvant pas pratiquer l'activité (dispense) ne pourront pas être accueillis par le centre aquatique, ils resteront dans leur établissement scolaire.
- La douche « savonnée » est obligatoire avant l'entrée sur le bassin.
- Le port du bonnet est OBLIGATOIRE.

Sens de circulation

- Le sens de circulation est défini afin de limiter le brassage et les croisements.
- Entrée accueil collectif habituel puis sens de circulation dans les couloirs
- Les portes de l'accueil collectif resteront ouvertes de manière à éviter les manipulations inutiles.
- Il ne sera pas possible d'attendre dans le hall de sortie du collectif

Vestiaire

- En raison du risque de propagation du virus, les sèche-cheveux ne peuvent pas être mis à disposition.
- Le bonnet doit être mis et enlevé dans le vestiaire"